Informations de base

2002/2038(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique) Tourisme: approche coopérative pour un développement durable et la création d'emplois **Subject** 4.50 Tourisme 5.05 Croissance économique	Procédure terminée

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
RETT Politique régionale, transports et tourisme	TORRES MARQUES Helena (PSE)	19/12/2001

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
JURI Juridique et marché intérieur	BRADBOURN Philip (PPE-DE)	19/02/2002
ITRE Industrie, commerce extérieur, recherche, énergie	DE CLERCQ Willy C.E.H. (ELDR)	23/01/2002
EMPL Emploi et affaires sociales	KRATSA-TSAGAROPOULOU Rodi (PPE-DE)	12/12/2001
ENVI Environnement, santé publique, politique des consommateurs	BAKOPOULOS Emmanouil (GUE/NGL)	23/01/2002

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Compétitivité (marché intérieur, industrie, recherche et espace)	2426	2002-05-21
Compétitivité (marché intérieur, industrie, recherche et espace)	2389	2001-11-26

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Marché intérieur, industrie, entrepreneuriat et PME	

Evénements clés			
Date	**Evénement**	**Référence**	**Résumé**
13/11/2001	Publication du document de base non-législatif	COM(2001)0665	Résumé
26/11/2001	Débat au Conseil		
27/02/2002	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
18/04/2002	Vote en commission		
18/04/2002	Dépôt du rapport de la commission	A5-0152/2002	
13/05/2002	Débat en plénière		
14/05/2002	Décision du Parlement	T5-0222/2002	Résumé
14/05/2002	Fin de la procédure au Parlement		
21/05/2002	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		
31/07/2003	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2002/2038(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	RETT/5/15942

Tourisme: approche coopérative pour un développement durable et la création d'emplois

2002/2038(COS) - 13/11/2001 - Document annexé à la procédure

OBJECTIF : évaluer les conséquences des attentats du 11 septembre 2001 aux États-Unis sur le secteur du tourisme européen. CONTENU : Dans son rapport du 17 octobre 2001, la Commission a présenté au Sommet de Gand une Description générale de l'action de l'Union européenne à la suite des événements du 11 septembre et une évaluation de leur impact économique probable. Dans ce rapport, la Commission décrivait les mesures prises jusque là par l'UE à cet égard et énumérait les conséquences de ces événements sur la fixation des priorités, aussi bien en termes d'actions qu'en termes de ressources, au niveau de l'UE. Le rapport examinait également l'impact des événements du 11 septembre sur l'économie de l'UE et sur quatre secteurs spécifiques, dont le tourisme. En ce qui concerne l'impact sur le tourisme dans l'UE, la Commission a évalué la situation au fil des jours. Elle a invité des associations européennes et internationales du secteur du tourisme à faire connaître leurs opinions au sujet de l'impact à court et à moyen terme et des conséquences stratégiques. En outre des associations et administrations nationales du tourisme de plusieurs États membres ont fait connaître leur position. La Commission a également présenté une communication, intitulée "Conséquences pour l'industrie du transport aérien après les attentats aux États-Unis" dans laquelle elle prévoit une série de mesures qui répondent aux revendications formulées par le secteur européen du tourisme (renforcement des niveaux de sécurité à l'intention des voyageurs -ce qui suppose une coordination sur l'ensemble du territoire de l'UE et une surveillance régulière de la mise en oeuvre des mesures de sécurité-, meilleure prise en charge des coûts de réassurance, aide au redressement financier des compagnies aériennes). La Commission estime, pour sa part, qu'en dépit de la situation de crise immédiate à laquelle sont confrontés certains segments du marché, certains secteurs et certaines destinations, il convient d'éviter toute mesure qui pourrait détériorer les perspectives de croissance et de compétitivité à long terme du secteur européen du tourisme. Il s'agira d'élaborer, à l'intention du secteur européen du tourisme, une stratégie permettant de relever les défis politiques et économiques qui se poseront à moyen et à long terme. Cette nécessité, ainsi que les demandes d'intégration et de coopération, formulées par les acteurs du secteur européen du tourisme, devraient être satisfaites par la nouvelle approche coopérative du secteur du tourisme, telle qu'elle est décrite dans la communication de la Commission du 13 novembre 2001, intitulée "Une approche coopérative pour l'avenir du tourisme européen" (voir proposition de base) et dont la présente communication se veut le pendant. La Commission considère en particulier que les attaques terroristes n'auront qu'une portée limitée dans le temps: si elles sont correctement appliquées,

les mesures prévues dans la communication parallèle contribueront à atténuer l'impact de tout effet négatif à long terme. Toutefois, puisque des incertitudes subsistent, la Commission continuera à surveiller l'impact des événements récents sur le tourisme et maintiendra sa vigilance dans ce domaine. À cet effet, elle coopérera avec les États membres, le secteur du tourisme et les autres parties intéressées pour atténuer les effets négatifs possibles sur la croissanceéconomique à long terme du secteur et pour renforcer son développement durable.

Tourisme: approche coopérative pour un développement durable et la création d'emplois

2002/2038(COS) - 13/11/2001 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présenter des idées sur la meilleure manière d'exploiter le potentiel compétitif du secteur européen du tourisme. CONTENU : Selon la communication intitulée "une approche coopérative de l'Union européenne pour l'avenir du tourisme européen", l'Europe reste l'une des destinations touristiques les plus prisées au monde, avec les attractions touristiques les plus diverses pour une même région géographique. Le tourisme et ses activités connexes représentent plus de 20 millions d'emplois et 12% du PIB de l'UE. C'est l'un des secteurs de l'économie européenne dont la croissance est la plus rapide. Dans cette communication, la Commission met en évidence la nécessité d'améliorer la cohérence des politiques du tourisme et la coopération entre les différents acteurs concernés. Ceux-ci comprennent la Commission européenne, les États membres, les pouvoirs régionaux et locaux, l'industrie, les associations et les destinations touristiques. La Communication constitue la dernière étape du processus "tourisme et emploi" (se reporter à la fiche de procédure COS/1999/2115). Elle est le résultat de travaux intenses menés depuis janvier 2000 avec les États membres, l'industrie et les principaux acteurs de la Société civile sur cinq points essentiels: l'information, la formation, la qualité, le développement durable et les nouvelles technologies. Des groupes de travail, chacun doté d'un mandat précis ont été créés en 2000, constitués d'experts nommés par les États membres. Ceux-ci ont permis de définir plusieurs des recommandations contenues dans la communication. Á la suite de ces travaux, deux grand thèmes émanent des réflexions : 1) un cadre opérationnel, basé sur une méthode ouverte de coordination entre tous les acteurs concernés. Ce cadre est aussi en ligne avec les orientations dégagées dans le Livre Blanc sur la Gouvernance européenne, pour lesquelles le tourisme est un bon chantier d'application : sa mise en place nécessitera l'engagement des responsables de haut niveau concernés; 2) une série d'actions à mettre en place par les différents acteurs du secteur du tourisme, avec la finalité d'augmenter la base de connaissances de cette activité économique, de renforcer la compétitivité de ses entreprises et d'améliorer ainsi le développement durable du tourisme dans l'Union et sa contribution à la création d'emplois. La Commission cherche en outre à souligner la contribution du tourisme au développement durable en mettant plus particulièrement l'accent sur les ressources environnementales et culturelles, selon les orientations de l'Agenda 21. La communication vise enfin à renforcer la sensibilisation à l'importance du tourisme dans l'économie générale de l'UE. La Commission souligne en particulier l'importance d'un échange accru d'informations et d'expériences entre les parties intéressées, pour préparer la mise en oeuvre des actions essentielles suivantes: - promouvoir le dialogue avec l'industrie du tourisme et les autres parties intéressées en organisant un Forum annuel sur le tourisme et en étendant les attributions du Comité consultatif du tourisme; - encourager les services d'interconnexion et les fonctionsd'appui, notamment via des centres de compétence (observatoires, centres d'étude et de recherche) aux niveaux national, régional et local; - assurer le bon usage des instruments financiers et non financiers de l'UE au profit de l'industrie du tourisme, en coopération avec les autorités nationales et régionales et avec les opérateurs; - promouvoir le développement durable en continuant d'élaborer et de mettre en oeuvre les orientations de l'Agenda 21; - définir et diffuser les méthodes et outils d'évaluation (indicateurs de qualité et bancs d'essai) nécessaires pour suivre la qualité des destinations et des services touristiques.

Tourisme: approche coopérative pour un développement durable et la création d'emplois

2002/2038(COS) - 14/05/2002 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant par 387 voix pour, 111 contre et 20 abstentions le rapport de Mme Helena TORRES MARQUES (PSE, P), le Parlement européen approuve la communication de la Commission dans son principe mais considère que les mesures envisagées sont encore inadéquates et ne contiennent pas de nouvelles stratégies pour le développement du tourisme européen. Pour le Parlement, s'agit avant tout de développer une approche intégrée de toutes les politiques ayant une incidence sur le tourisme. En conséquence, le Parlement soumet une série de propositions en vue de remédier à la fragmentation de la programmation actuelle et se prononce pour l'organisation d'un Forum européen du tourisme permettant de relancer un secteur en crise. Il se prononce également pour la définition de grandes lignes concernant un développement soutenable du tourisme, pour une meilleure accessibilité des endroits touristiques les plus importants, pour un renforcement du rôle du tourisme dans le contexte de l'emploi, du monde rural, de la santé et du tourisme sportif, pour l'apprentissage des langues étrangères et la promotion de l'Europe en dehors de l'Union en tant que destination touristique. Outre les nombreuses propositions du Parlement pour renforcer le tourisme européen, le Parlement invite les États membres à encourager le développement de l'esprit d'entreprise et propose d'encourager de nouvelles formes de tourisme en vue de remédier au caractère saisonnier du secteur en recourant aux fonds communautaires afin de soutenir le tourisme rural, à vocation thérapeutique ou social. Le Parlement souligne également la nécessité de lutter contre le tourisme sexuel et d'imposer des sanctions à ceux qui en font la promotion. Enfin, le Parlement se prononce pour une réponse ferme de la Commission en vue d'aider un secteur en proie à de graves difficultés suite aux attentats du 11 septembre 2001. Il est notamment demandé : - que la Commission fasse en sorte que les autorités locales et le secteur privé soient pleinement associés à l'introduction de projets de mesures; - que l'Unité tourisme de la Commission soit renforcée pour répondre concrètement aux besoins qui se font jour; - que la Commission propose des propositions permettant d'inclure la restauration et d'autres services touristiques à la liste des secteurs pouvant bénéficier d'un taux réduit de TVA.